Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Maçon, veuillez visiter :
capmacon.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

MAÇON

SESSION 2026

ÉPREUVE EG1 : FRANÇAIS, HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

nt : 3 pour l'unité EG1 regroupant le français et l'histoire-géographie-EMC Durée :

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : ANALYSE ET CRITIQUE D'UN DOCUMENT (9 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : REPÈRES ET MISE EN PERSPECTIVE (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (4 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3, DT 4, DT 5, DT 6)	Fourni avec le sujet

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 5 pages numérotées de 1/5 à 5/5.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

DOSSIER SUJET

CONSIGNES GÉNÉRALES DE L'ÉPREUVE ORALE : CENTRE D'EXAMEN

L'épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique se déroule à l'oral. Le candidat prépare la liste de six documents correspondant aux thèmes des programmes d'histoire, de géographie et d'EMC. Un thème est tiré au sort. Le candidat dispose de 5 minutes de préparation, puis présente le document et répond aux questions de l'examinateur pendant 10 minutes au plus.

Les documents du dossier constituent les supports de l'oral. Aucune copie écrite ni document-réponse n'est à rendre. Les questions ci-dessous guident l'entretien et permettent d'apprécier l'analyse du document, la mobilisation des repères et des connaissances, ainsi que la construction d'un jugement argumenté.

PARTIE 1 : ANALYSE ET CRITIQUE D'UN DOCUMENT (9 points)

Présenter, contextualiser et interpréter le document correspondant au thème tiré au sort

À partir du document correspondant au thème tiré au sort, présentez sa nature, son auteur ou sa source, sa date et son sujet. Répondez oralement aux questions de l'examinateur.

1.1 (3 points) Présentez le document : identifiez sa nature, sa source, sa date et le sujet traité. Situez-le dans son contexte historique, géographique ou civique, selon le thème tiré au sort.

1.2 (3 points) Expliquez les informations ou les idées principales du document en utilisant un vocabulaire adapté et en vous appuyant sur des éléments précis de celui-ci.

1.3 (3 points) Montrez ce que le document permet de comprendre. Précisez sa portée et, le cas échéant, ses limites, en distinguant les informations du document de vos connaissances.

PARTIE 2 : REPÈRES ET MISE EN PERSPECTIVE (7 points)

Mobiliser des connaissances et construire une démarche historique ou géographique

L'examinateur adapte les questions au thème tiré au sort et au document présenté. Le candidat répond oralement en justifiant ses propos à partir du document et de ses connaissances.

2.1 (3 points) Mobilisez les repères chronologiques ou spatiaux nécessaires pour situer le sujet. Expliquez les liens entre le document et le thème étudié.

2.2 (4 points) À partir des informations du document et de vos connaissances, expliquez un enjeu ou une évolution en rapport avec le thème. Lorsque le document comporte des données géographiques ou statistiques, décrivez les informations utiles et ce qu'elles permettent de conclure.

PARTIE 3 : ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE (4 points)

Argumenter et former un jugement civique à partir d'une situation concrète

Pour un thème d'EMC tiré au sort, l'examinateur s'appuie sur le document et la situation civique correspondante. Le candidat construit une réponse argumentée, en mobilisant les principes et les valeurs de la République.

3.1 (2 points) Identifiez le droit, la liberté, le principe ou la valeur de la République concerné par la situation. Appuyez votre réponse sur le document d'appui.

3.2 (2 points) Proposez un jugement argumenté sur la situation. Présentez au moins un argument et montrez comment les règles communes permettent de protéger les droits de chacun.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : DOCUMENT HISTORIQUE : CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ARTICLE 1

Extrait de la Constitution de la Ve République, adoptée le 4 octobre 1958. Texte de source officielle.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Source : Constitution du 4 octobre 1958, article 1, version en vigueur publiée sur Légifrance.

DT 2 : DOCUMENT GÉOGRAPHIQUE : POPULATION MUNICIPALE DE TROIS GRANDES COMMUNES

Les données ci-dessous sont celles des populations municipales de 2021, issues des populations légales publiées par l'INSEE. Elles permettent de comparer la taille de trois grandes communes françaises. La population municipale correspond aux personnes qui résident habituellement dans la commune.

Population municipale en 2021

Commune	Population municipale
Paris	2 133 111
Marseille	877 215
Lyon	522 250

Source : INSEE, populations légales 2021.

DT 3 : REPÈRES CHRONOLOGIQUES : LA FRANCE ET LE MONDE DEPUIS 1945

Repères factuels proposés pour situer un document ou compléter une réponse : 1945, fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe et création de l'Organisation des Nations unies ; 1958, adoption de la Constitution de la Ve République ; 1962, indépendance de l'Algérie ; 1992, signature du traité de Maastricht.

DT 4 : DOCUMENT GÉOGRAPHIQUE : SITUATION D'AMÉNAGEMENT URBAIN

Situation proposée pour l'analyse géographique : une commune située dans l'aire d'attraction d'une grande ville envisage de réaménager les abords de sa gare. Le projet prévoit des cheminements piétons, des stationnements pour vélos et une meilleure correspondance entre

train et autobus. Les objectifs annoncés sont de faciliter les déplacements quotidiens et de limiter la place de la voiture près de la gare.

DT 5 : DOCUMENT D'APPUI EMC : SITUATION DE LA VIE COLLECTIVE

Dans un établissement public, une décision d'organisation doit s'appliquer à tous les usagers. Un élève estime qu'elle porte atteinte à sa liberté ; un autre rappelle que les règles communes doivent garantir l'égalité de traitement et le respect de chacun. L'équipe éducative organise un échange afin d'expliquer la règle et d'entendre les personnes concernées.

DT 6 : DOCUMENT D'APPUI EMC : DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789, ARTICLE 10

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Source : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, article 10.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.